

Engagements solidaires

Le 7 mars 2017, en réunion de coordination, les délégués FILPAC-CGT de l'ensemble des titres du pôle presse Crédit Mutuel et les représentants de leur Fédération ont analysé la situation des journaux du groupe.

Dans un certain nombre de titres, les rumeurs distillées par les directions respectives sur d'éventuels regroupements de sites d'impression ou de rédaction se généralisent et n'ont d'autre but que de faire régner un climat de peur au sein des équipes, propice au repli sur soi et aux mises en opposition.

Face à cette sombre situation, les délégués présents rappellent les valeurs intrinsèques de solidarité qui fondent notre action syndicale. A ce titre et en présence de la Fédération, ils décident de prendre les engagements réciproques suivants et de les acter :

1. Aucun transfert de charge d'impression ne pourra se faire sans accord signé par les syndicats des titres concernés, englobant l'ensemble des conditions sociales nécessaires à l'organisation du travail.
2. En cas de conflit dans un des journaux du pôle presse Crédit Mutuel, les syndicats s'engagent à ne pas imprimer le titre de leurs camarades en arrêt de travail et à prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir les actions en cours. Dans le cas d'un transfert d'impression hors du périmètre du pôle, les syndicats mettront tout en œuvre pour le rapatriement de cette charge de travail.

Les syndicats s'engagent à faire valider cette charte par leurs collectifs syndicaux puis à en débattre en assemblée générale du personnel et dans les imprimeries de leur titre respectif.

Unis et solidaires, nous pouvons gagner, divisés, nous avons déjà perdu !